

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 71 (1920)
Heft: 7

Artikel: Dégâts causés aux forêts suisses par le coup de föhn du 5 janvier 1919
Autor: Badoux, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785820>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voici notre marteleur qui aborde le massif pour y faire son choix. C'est l'heure décisive. Un minimum de temps, deux ou trois minutes peut-être pour prendre une décision chaque fois. Un coup d'œil pour embrasser le massif, y discerner des anomalies; un bref regard pour découvrir le groupe d'arbres exigeant l'intervention; un instant pour désigner l'arbre qui doit faire place. Dans cette opération complexe, répétée deux cents, trois cents fois d'un jour, il dispose de quelques secondes pour soupeser, enquêter et juger. L'élément social, l'élément individuel, l'élément utilitaire ou opportuniste plaident tour à tour pour telle solution. Parfois un cas semble clairement indiqué d'abord, quand l'examen sous l'autre angle impose la solution contraire. Que d'aspects divers et que de sollicitations contradictoires! Le marteleur consciencieux ne se contente pas d'examiner la façade. Il tourne autour de l'édifice et sonde un à un les matériaux qui le constituent. Il est comme le bon juge, dont le souci est de connaître le pourquoi des choses. Il ne juge pas la faute, mais l'individu, son ambiance, son tempérament. Ainsi, souvent le marteleur condamnera le propre juste, orgueilleusement étalé, pour libérer et tirer au jour l'humble sujet, qui s'est fait petit en attendant que justice lui soit rendue.

N'a-t-on pas dit que la culture du cœur est la vraie culture? Le forestier qui aime sa forêt, saura le mieux y appliquer la coupe culturale. Heureux est-il si, délivré du parti pris et du schéma, il puise son savoir dans l'observation des sources mêmes de la vie, et adapte son traitement aux légitimes exigences de la nature. S'il sait discerner et doser les influences d'ordre physiologique, d'ordre technique et d'ordre commercial, et donner à chacune sa juste part, son martelage sera bon; il défera toute critique et se justifiera finalement dans ses effets aussi bien immédiats que lointains.

A. Pillichody.

Dégâts causés aux forêts suisses par le coup de föhn du 5 janvier 1919.

Au cahier n° 3 de ce journal, nous avons annoncé que nous nous efforcerions d'obtenir des données un peu exactes sur l'importance des ravages causés dans nos forêts par le coup de föhn des 4 et 5 janvier 1919. Le dépouillement des rapports de gestion des inspectorats forestiers cantonaux nous a enfin permis de réaliser cette promesse.

Notre collaborateur, M. l'inspecteur forestier Moreillon, nous a renseignés, dans un cahier précédent, sur l'origine et les particularités de ce mouvement aérien qui a laissé dans notre pays tant de traces durables de son impétuosité. Nous n'y reviendrons pas.

On peut lire, au rapport de gestion pour 1919 de l'inspectorat fédéral des forêts, ce qui suit: „D'après les réponses qui nous sont parvenues, il a été constaté que la tempête du 5 janvier 1919 n'aurait

pas brisé et déraciné moins de 130.000 m³ de bois“. D'emblée, cette indication nous avait paru devoir être bien inférieure à la réalité. Le tableau suivant, établi suivant données officielles, montrera que notre scepticisme n'était que trop fondé.

Cantons	Forêts de toutes classes.	
	Volume des bois brisés et déracinés.	
		m ³
Zurich		6.800
Berne		120.000
Lucerne		39.400
Uri		7.500
Schwyz		150.000
Nidwald		6.000
Obwald		45.200
Glaris		41.000
Zoug		37.300
Appenzell Rh.-Ext.		79.400
„ Rh.-Int.		22.800
St-Gall		201.300
Grisons		1.850
Argovie		26.300
Vaud		32.700
Autres cantons: dommages sans gravité!		—
Total:		817,550

Nous voilà bien loin des 130,000 m³ indiqués plus haut!

• L'ouragan semble s'être acharné tout particulièrement sur les cantons de St-Gall et Appenzell, puis sur celui de Schwyz. A Appenzell, Rhodes-Extérieures, le volume des bois mis à terre dans les forêts de la seule commune d'*Urnäsch* s'est élevé à 50.000 m³: c'est une vraie destruction. Au canton de St-Gall, il en est de même pour les forêts de la *corporation Wintersberg* (commune de Kappel); sur une étendue boisée totale de 130 ha., le volume des bois mis à terre s'est élevé à 20.000 m³. Cette effroyable réalisation peut être admise égale à environ trente fois la possibilité annuelle.

La ville de *St-Gall*, dont le domaine forestier est grand de 783 ha., a payé aussi un lourd tribut: 26.460 m³. Peu après, soit du 31 mars au 2 avril, une chute de neige, de néfaste mémoire, brisait encore dans ces forêts environ 900 m³ de bois.

Cet ouragan de janvier 1919 a eu ainsi des effets désastreux pour les forêts de plusieurs contrées. C'est, au demeurant, le plus destructeur de tous ceux dont nos forêts ont jamais eu à souffrir.

Celui du 20 février 1879, qui passait jusqu'ici pour le plus terrible dont la forêt suisse ait jamais pâti, avait mis bas un demi million de m. cubes environ. Il avait été suivi, il est vrai, de deux autres

coups de vent: le 25 juin et le 5 décembre 1879. Les trois avaient jeté à terre, au total, 700,000 m³.

C'est dire que l'ouragan du 5 janvier 1919 détient le regrettable record dans la destruction de nos boisés par le vent. Puisse-t-il le conserver à tout jamais!

Les effets du vent ont varié à l'infini suivant la composition des peuplements, leur âge, l'exposition. Cela va sans dire et il n'y aurait pas grande utilité à entrer dans le détail d'un pareil examen.

Nous intéresserons cependant nos lecteurs en reproduisant quelques constatations faites par M. l'inspecteur forestier cantonal *Frankenhauser*, dans les forêts d'Appenzell Rh.-Ext.:

„L'impétuosité de l'ouragan fut telle que l'état cultural des peuplements semble n'avoir exercé aucune influence sur leur capacité de résistance: des peuplements bien entretenus et régulièrement éclaircis furent fauchés, tout comme ceux qui étaient restés à l'état serré et privés de tous soins. Toutes les classes d'âge ont été touchées, depuis des perchis de 30 ans jusqu'aux peuplements de la montagne, de 100 ans et plus.“

„Les différences de résistance proviennent essentiellement de l'essence: les feuillus (hêtre, frêne, érables) ont bien tenu, soit à l'état pur, soit en mélange avec d'autres essences. Parmi les résineux, le mélèze a bien résisté, tandis que l'épicéa et le sapin ont souffert autant l'un que l'autre. Pour cette dernière essence, la proportion des bois brisés est plus forte que pour l'épicéa.“

M. *Oertli*, l'inspecteur forestier cantonal de Glaris, a eu l'amabilité de nous faire part de quelques-unes des observations faites dans les forêts ravagées. La commune de Näfels est, dans ce canton, celle dont les forêts ont souffert le plus gravement (22.000 m³). Il nous écrit: „Ce sont essentiellement des peuplements purs d'épicéa qui ont été décimés. A divers endroits, des hêtres isolés, ou par bouquets, ont été épargnés. Dans la partie supérieure du Oberseetal (Näfels), au versant gauche, où les dégâts ont atteint leur maximum, les peuplements renversés étaient presque exclusivement boisés d'épicéa.“

„En général, il s'agit de vieux peuplements, ou d'âge moyen; à Filzbach, une pessière de 35 à 40 ans a été complètement démolie. Quant à la nature des dégâts, on peut admettre que du volume total mis à terre, les $\frac{2}{3}$ sont des tiges déracinées, tandis que le reste a été brisé.“

Il va sans dire que cet énorme volume de bois n'est pas, à l'heure actuelle, partout complètement façonné. Ce façonnage et la vente ont offert de graves difficultés, que la cherté de la main d'œuvre et l'état du marché des bois de service sont encore venus aggraver.

Plusieurs des propriétaires forestiers les plus gravement atteints par cet ouragan se proposent de réclamer la subvention fédérale, prévue à la loi fédérale, pour le reboisement des vides. Les projets vont être soumis sous peu à l'autorité compétente.

Il serait oiseux de vouloir tirer des faits cités de savantes conclusions. Nous ne voulons cependant pas manquer cette occasion de relever à nouveau l'erreur culturelle qui consiste à créer par plantation des peuplements purs d'épicéa. Conception artificielle que rien, dans la règle, ne justifie, les déchainements de la nature ont au moins ceci de bon de nous en montrer, de temps en temps, l'erreur fondamentale et toute la fragilité.

H. Badoux.

Le commerce des bois en Suisse.

(Suite.)

Les *taux effectifs* du transport de nos divers assortiments seront donc les suivants sur un même parcours :

- 10 tonnes de fascines, valant fr. 400, paient sur un parcours de 100 km. fr. 134,¹ soit le 34 % de leur valeur.
- 10 tonnes de stères de hêtre, valant fr. 540, paient sur un parcours de 100 km. fr. 134, soit le 25 % de leur valeur.
- 10 tonnes de bois d'œuvre de résineux, valant fr. 900, paient sur un parcours de 100 km. fr. 134, soit le 14 % de leur valeur.
- 10 tonnes de bois d'œuvre de chêne, valant fr. 1200, paient sur un parcours de 100 km. fr. 134, soit le 10 % de leur valeur.
- 10 tonnes de sciages de résineux, valant fr. 2200, paient sur un parcours de 100 km. fr. 134, soit le 5,5 % de leur valeur.

Comparons maintenant ces prix de transport à ceux d'autres produits du sol, les céréales par exemple. Le blé est classé dans le tarif spécial I, que nous venons d'indiquer; mais, afin de lui faciliter les longs parcours, il bénéficie d'un tarif spécial n° 6 à partir de 70 km. Ainsi: 10 t. de blé valant fr. 6000, sur un parcours de 100 km., paieront fr. 181, soit le 3 % de la valeur.

Et pour de plus grandes distances :

- 10 tonnes de bois de feu, valant fr. 540, sur un parcours de 200 km. paieront fr. 217, soit le 40 % de la valeur.
- 10 t. de bois d'œuvre résineux, valant fr. 900, sur un parcours de 200 km. paieront fr. 217, soit le 24 % de la valeur.
- 10 t. de chêne, valant fr. 1200, sur un parcours de 200 km. paieront fr. 217, soit le 17 % de la valeur.
- 10 t. de sciage de résineux, valant fr. 2400, sur un parcours de 200 km., paieront fr. 217, soit le 9 % de la valeur.
- 10 t. de blé, valant fr. 6000, sur un parcours de 200 km., paieront fr. 277, soit le 4,5 % de la valeur.
- 10 t. de vin, valant fr. 14 000, sur un parcours de 200 km., paieront fr. 420, soit le 3 % de la valeur.

¹ Taxe normale	=	fr. 52
Supplément	=	„ 82
Total	=	fr. 134